



République du Mali
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT, DES DOMAINES,
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Direction Nationale de la Population



BP : E 791 - Tél 20 22 62 70 Fax 20 22 62 68

E-mail : dnp.population@yahoo.com

PLAN GLOBAL D' ACTIONS PRIORITAIRES (PGAP 2025-2027)

Elaboré pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'étude sur la durabilité des déclarations d'abandon de la pratique des MGF/E, réalisée en 2022 et actualisée en 2024



Financement :



UNFPA

Juillet 2024

Sommaire

Sigles et abréviations	iii
Remerciements.....	iv
Introduction.....	1
I. Objectifs du Plan global d’actions prioritaires.....	2
II. Processus d’élaboration du Plan global d’actions prioritaires	2
2.1. Bref aperçu historique.....	2
2.2. Méthodologie et Choix des actions prioritaires	3
III. Présentation générale du Plan : axes d’intervention, recommandations et actions prioritaires	4
IV. Mise en œuvre du plan.....	7
4.1. Stratégie de mise en œuvre	7
4.1.1 Validation et mise en œuvre des plans d’actions annuels.....	7
4.1.2 Suivi de la mise en œuvre et évaluation du PGAP.....	7
4.2. Organes de mise en œuvre et leurs rôles.....	7
V. Financement et budget.....	9
Conclusion	10
Annexes	A
Annexe 1. Equipe de rédaction	A
Annexe 2. Cadre logique du Plan (Joint en fichier Excel).....	A
Annexe 3. Chronogramme.....	A

Sigles et abréviations

CCSC : Communication pour le Changement Social et Comportemental

DNP : Direction Nationale de la Population

DRPFEF : Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille

DRPSIAP : Direction Régionale de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population

EDSM VI : Enquête Démographique et de Santé du Mali

JEC : Journée d'Entente Communautaire

ME : Mariage d'Enfants

MGF : Mutilation Génitale Féminine

MGF/E : Mutilations Génitales Féminines /Excision

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OSC : Organisations de la Société Civile

PDSEC : Plan de Développement Social, Economique et Culturel

PGAP : Plan Global d'Actions Prioritaires

PTA : Plan de Travail Annuel

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

PNVBG : Programme National pour l'abandon des Violences Bases sur le Genre

SIG : Système d'Information Géographique

SLDSES : Service Local de Développement Social et de l'Economie Solidaire

SLPFEF : Service Local de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille

SLPSIAP : Service Local de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population

UNFPA : Fonds des Nations Unies Pour la Population

VBG : Violence Basée sur le Genre

Remerciements

Le présent document a pu être élaboré grâce à l'esprit de franche collaboration des structures et acteurs impliqués dans la gestion des questions de MGF/E au Mali.

Ainsi, nos remerciements s'adressent :

- au Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) pour le soutien financier ;
- au Programme National pour l'abandon des Violences Basées sur le Genre (PNVVG) pour sa collaboration de qualité ;
- aux Directions Régionales de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et du district de Bamako pour leur pleine participation à la réalisation de cette activité ;
- aux Directions Régionales de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et du district de Bamako ;
- à toutes les ONG partenaires ;
- au staff technique de la Direction Nationale de Population pour sa disponibilité et son engagement dans la conduite de la mission ;
- au Consultant pour son appui technique à la conduite de la mission.

Nos félicitations sincères vont à l'endroit :

- des Services Locaux de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et le district de Bamako pour leur plein engagement aux activités de terrain;
- de toute l'équipe de rédaction du document.

Enfin, nos sincères remerciements à tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la conduite de cette mission.

Introduction

Dans le cadre de la promotion du genre pour un développement durable inclusif et harmonieux, le Mali ne cesse de déployer, depuis plusieurs décennies, davantage d'efforts de lutte pour l'abandon des Violences Basées sur le Genre (VBG) et autres pratiques traditionnelles néfastes dont les Mutilations Génitales Féminines (MGF) communément appelées Excision. C'est une pratique ancienne en vigueur dans de nombreux pays d'Afrique dont le Mali. Selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), on entend par MGF/E « *toutes les interventions aboutissant à l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme ou toute autre mutilation des organes génitaux féminins qui sont pratiquées pour des raisons culturelles ou autres et non à des fins thérapeutiques* ». Les mutilations sexuelles féminines constituent une atteinte aux droits des jeunes filles et des femmes (OMS, 2016). Le Mali est l'un des pays où la prévalence est plus élevée. En effet, selon les résultats de la sixième édition de l'Enquête Démographique et de Santé (EDSM VI, 2018), 89 % des femmes de 15 à 49 sont excisées.

Le cadre institutionnel de lutte pour l'abandon de la pratique des MGF/E au Mali, fait intervenir plusieurs acteurs étatiques dont le Programme National pour l'abandon des Violences Basées sur le Genre (PNVBG) et la Direction Nationale de la Population (DNP), des Organisations de la Société Civile (OSC) et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). A la faveur de leurs interventions, plusieurs déclarations publiques d'abandon de l'excision ont été effectuées. Environ 2776 villages ont signé des déclarations d'abandon de l'excision (UNFPA, 2021). Ainsi, pour une meilleure organisation du suivi de l'effectivité de l'abandon de la pratique des MGF après déclaration publique par les communautés, la DNP, en collaboration avec PNVBG et l'appui du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), a réalisé en 2022, une étude sur la durabilité des déclarations d'abandon de l'excision dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et le District de Bamako. A l'issue d'un processus participatif et inclusif avec l'ensemble des parties prenantes clés impliquées dans la gestion des questions des MGF/E, l'étude a abouti à des résultats probants qui ont fait l'objet de validation et de restitution lors des ateliers régionaux en 2023 ; assortis de plans d'actions régionaux de mise en œuvre des recommandations.

Pour diligenter la mise en œuvre efficace et efficiente des recommandations mises à jour, il apparaissait nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan d'actions global.

Le présent document appelé « Plan Global d'actions prioritaires (PGAP) » constitue une étape cruciale dans la mise en œuvre des recommandations. En effet, ce plan fait ressortir les différentes actions dont la réalisation est jugée nécessaire dans un délai qui ne dépasse pas trois années (2025-2027). Ce plan conçu à l'issue d'un processus participatif vise à consolider les acquis en matière d'abandon de la pratique des MGF/E dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Conjoint UNFPA/UNICEF sur les MGF/E « *Tenir la promesse mondiale pour mettre fin aux MGF/E d'ici 2030* » à travers le développement de quatre axes d'intervention :

- Axe 1 : Données, Etudes et Recherche ;
- Axe 2 : Renforcement de capacités ;
- Axe 3 : Communication et plaidoyer ;
- Axe 4 : Coordination et Suivi-Evaluation.

I. Objectifs du Plan global d'actions prioritaires

Les objectifs du plan global d'actions prioritaires sont arrimés à ceux des plans d'actions régionaux de mise en œuvre des recommandations de l'étude. Le PGAP vise à consolider les acquis des interventions des acteurs étatiques, des Organisations de la Société Civile (OSC) et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) en faveur de l'abandon des pratiques des MGF/E dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Conjoint UNFPA/Unicef sur les MGF « Tenir la promesse mondiale pour mettre fin aux MGF d'ici 2030 ».

Les objectifs du PGAP, fixés pour une période de trois ans (2025-2027), sont les suivants :

- améliorer les connaissances sur la pratique des MGF/E à travers des données factuelles et la promotion de la recherche ;
- Favoriser l'abandon de la pratique des MGF/E par les communautés à la faveur des actions de communications, de plaidoyer et de renforcement de capacités ;
- Consolider et capitaliser les acquis en matière d'abandon effectif de la pratique des MGF/E, à travers les missions de coordination et de suivis conjoints.

Aux termes de la mise en œuvre du plan d'action global, un des résultats clé serait d'avoir plus de déclarations d'abandon actées de la pratique des MGF/E. Aussi les capacités des acteurs institutionnels et communautaires seront renforcées pour faire face aux problèmes d'inégalités de genre, de pratiques traditionnelles néfastes et de violence basée sur le genre. Les connaissances nouvelles sur la pratique des MGF/E seront largement diffusées et disséminées.

Pour cela, les interventions s'étendront dans toutes les régions en tenant compte le nouveau découpage administratif. Les actions visant à promouvoir l'abandon de la pratique des MGF/E seront orientées vers les zones peu ou pas couvertes.

II. Processus d'élaboration du Plan global d'actions prioritaires

2.1. Bref aperçu historique

L'élaboration du plan global d'actions prioritaires s'inscrit particulièrement dans le cadre de la valorisation des résultats de l'étude réalisée en 2022 à l'effet de promouvoir l'effectivité des déclarations d'abandon de la pratique des MGF/E. Le processus peut être résumé en les étapes clés suivantes :

- la sollicitation d'un consultant pour appuyer techniquement la conduite des travaux des différentes étapes du processus ;
- la réalisation d'une étude intitulée : «Etude sur la durabilité des déclarations d'abandon : Répertoire et suivi des communautés villageoises selon l'abandon de la pratique des MGF/E dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et le District de Bamako » en 2022 ;
- l'organisation des ateliers de restitution, de validation des résultats et d'élaboration de plan d'actions régionaux de mise en œuvre des recommandations de l'étude dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et le District de Bamako en 2023;

- l'actualisation des résultats de l'étude (répertoire des communautés d'abandon, rapport d'étude, plans d'actions régionaux), sanctionnée par la tenue d'un atelier de validation en juillet 2024 à Koulikoro ;
- l'organisation de l'atelier d'élaboration du plan global d'actions prioritaires délocalisé à Koulikoro. Ledit atelier s'est déroulé du 24 au 27 septembre 2024 et a regroupé une quinzaine d'acteurs du niveau central (services étatiques, OSC, consultant) et les services en charge de la promotion de la Famille des régions concernées (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou) et du District de Bamako. Le draft du plan global d'actions prioritaires élaboré, lors de cet atelier par les participants, a été consolidé et disséminé auprès des parties prenantes clés.

2.2. Méthodologie et Choix des actions prioritaires

La démarche méthodologique a consisté à prioriser les actions des plans régionaux de mise en œuvre des recommandations de l'étude sur la Durabilité des déclarations d'abandon des pratiques MGF /E dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et le district de Bamako. De ce fait, cette démarche permettra de piloter, de contrôler et de maîtriser la mise en œuvre des recommandations de l'étude suivant un planning déterminé, en particulier, les actions jugées prioritaires. Ces actions proposées à l'issue des travaux de groupe et validées en plénière, sont classées par axe d'intervention et par recommandation.

Pour faciliter cette mise en œuvre du PGAP, un cadre logique et un Chronogramme ont été élaborés avec la participation des structures et acteurs clés impliqués dans la gestion des questions de MGF/ E : les Organisations de la société civile, les structures techniques centrale et régionale (voir annexes). Il met un focus sur les actions spécifiques à mener par site d'étude au-delà de celles d'envergure nationale.

Ces actions concernent les activités visant à amener les communautés n'ayant pas fait de déclarations d'abandon, celles ayant fait des déclarations verbales et celles ayant repris la pratique, à faire plus de déclarations d'abandon actées de la pratique des MGF/E. Ledit plan est triennal (2025-2027).

Le choix des actions prioritaires par axe d'intervention a été rendu possible grâce à l'utilisation d'une grille de cotation. Cet outil permet de classer et de hiérarchiser les actions issues des plans d'actions régionaux et le District de Bamako en fonction de critères spécifiques. Les critères ici retenus sont cotés comme suit :

Critères	Cotation
Urgence de l'action : repérage des actions à caractère urgent dont la réalisation doit être entamée prioritairement	Si avant 2025 : 5 points Si 2025 : 4 points SI 2026 : 3 points Si 2027 : 2 points
Envergure : Identification des actions dont les résultats ont une plus grande portée géographique	Si nationale : 5 points Si régionale : 4 points Si locale : 3 points
Impact de l'intervention : Identification des actions à plus grand impact dont les résultats rejoignent de manière concrète et directe les principaux objectifs précités	Si Grand : 5 points Si Moyen : 4 points Si Faible : 3 points
Degré d'innovation : repérage des actions plus innovantes et basées sur de nouvelles approches efficaces	Si Elevé : 5 points Si Moyen : 4 points Si Faible : 3 points

Redondance/similitude avec d'autres actions précédentes : prise en compte de l'effet de redondance des actions dans une optique d'optimisation du temps, des ressources et des moyens.	Pas de redondance : 5 points Redondance : 2 points
--	---

A l'issue de l'exercice de priorisation, quatre (04) axes d'interventions, douze (12) recommandations actualisées et trente-quatre (34) actions prioritaires ont été définis.

III. Présentation générale du Plan : axes d'intervention, recommandations et actions prioritaires

Le PGAP est structuré autour des axes d'intervention, recommandations et actions prioritaires consignés dans le tableau ci-dessous :

Axes d'intervention	Recommandations	Actions prioritaires
Objectif 1 : améliorer les connaissances sur la pratique des MGF/E à travers des données factuelles et la promotion de la recherche		
Axe 1: Données, Etudes et recherches	R1.1: Mettre en place un mécanisme d'harmonisation du processus de déclaration d'abandon de la pratique des MGF/E et archiver systématiquement les données	A1.1.1. Finaliser et disséminer le document sur les critères de mesures de l'effectivité de l'abandon de la pratique de l'excision et d'autres formes de VBG
	R1.2: Faire la promotion des études et recherches sur le phénomène des MGF/E	A1.2.1. Elaborer et mettre en œuvre un projet de recherche-action « Lumière sur les conséquences sociodémographiques vécues de la pratique des MGF » (Projet MGF).
		A1.2.2. Etendre l'étude sur la durabilité des déclarations d'abandon de la pratique des MGF/E aux régions non couvertes (régions de Mopti et du nord)
		A1.2.3. Faire une cartographie des déclarations d'abandon de la pratique des MGF/E, à partir du répertoire existant, en utilisant le Système d'Information Géographique (SIG)
		A1.2.4. Actualiser annuellement le répertoire des déclarations d'abandon de la pratique des MGF suivant le nouveau découpage administratif
		A1.2.5. Réaliser une étude sur la reprise de la pratique des MGF/E après déclaration d'abandon dans la région de Bougouni
		A1.2.6. Réaliser une étude sur les facteurs de blocage des déclarations d'abandon de la pratique des MGF/E dans la région de Ségou et le District de Bamako
		A1.2.7. Documenter les bonnes pratiques mises en place dans les communautés d'abandon de la pratique des MGF/E au Mali

Objectif 2 : Favoriser l'abandon de la pratique des MGF/E par les communautés à la faveur des actions de communications, de plaidoyer et de renforcement de capacités

Axe 2 : renforcement de capacités	R2.1 : Promouvoir la participation/Engagement communautaire et le leadership local dans les discussions et les décisions concernant l'abandon des MGF/E ;	A2.1.1. Renforcer les capacités des leaders communautaires (élus locaux, religieux, groupements de femmes, de jeunes,...) sur les méfaits des MGF/E
		A2.1.2. Renforcer les capacités des membres des comités d'éveil et d'alerte à tous les niveaux sur les conséquences des MGF/E
		A2.1.3. Organiser les visites d'échange entre les villages ayant abandonné et ceux n'ayant pas abandonné les MGF
		A2.1.4. Appuyer les collectivités à intégrer des actions de lutte contre les MGF/E dans leurs PDSEC
	R2.2 : Appuyer la mise en œuvre des actions de prise en charge des complications liées à la pratique des MGF/E	A2.2.1. Actualiser le module de formation sur l'identification et la prise en charge des cas des MGF /E
		A2.2.2. Renforcer les capacités des prestataires de services (santé, développement social, promotion de la famille, justice) sur la prise en charge des cas de complications de MGF/E
		A2.2.3. Organiser des sessions de formation des acteurs sur l'identification et l'orientation des cas de complication des MGF /E
		Renforcer la dotation des structures de prise en charge des cas de complications liées à la pratique des MGF en intrants
	R2.3 : Renforcer les capacités opérationnelles des Services Locaux de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (SLPFEF) dans l'offre de services pour l'abandon de la pratique des MGF/E	A2.3.1. Renforcer les capacités des SLPFEF en logistiques et matériels informatiques pour assurer la mise en œuvre et le suivi des activités de lutte pour l'abandon de la pratique des MGF/E
Axe 3. Communication et plaidoyer	R3.1 : Promouvoir les approches de communication innovante adaptées aux réalités socio culturelles des communautés en vue de les amener à faire plus de déclarations actées	A3.1.1. Organiser des journées de sensibilisation, à travers des stratégies innovantes, pour amener les communautés à plus de déclarations actées.
		A3.1.2. Mettre en place une plateforme digitale pour la diffusion des informations relatives aux méfaits des MGF
		A3.1.3. Organiser des Journées d'ententes communautaires (JEC) favorisant l'implication des hommes dans le processus de prise de décision en faveur des déclarations actées
	R3.2 : Promouvoir des stratégies de mobilisation sociale/CCSC en vue d'amener les communautés à faire plus de déclaration d'abandon actées	A3.2.1. Organiser des cérémonies d'abandon des MGF/E et Mariage d'Enfants (ME) sanctionnés par des déclarations actées
		A3.2.2. Organiser des sessions de formation et de plaidoyer à l'endroit des membres des Collectivités territoriales et les autorités administratives en vue de prendre en compte les questions de MGF/E

		A3.2.3. Organiser 03 visites d'échanges sur la lutte contre les MGF/E
	R3.3 : Intensifier les campagnes d'information sur la fréquentation des One Stop Center	A 3.3.1. Réaliser des émissions radiophoniques sur l'existence des One Stop Center et les centres de prise en charge des survivantes des VBG A 3.2.2. Impliquer les médias sociaux dans les activités de sensibilisation et d'information pour la fréquentation des One Stop Center et les centres de prise en charge des survivantes des VBG
Objectif 3 : Consolider et capitaliser les acquis en matière d'abandon effectif de la pratique des MGF/E, à travers les missions de coordination et de suivis conjoints		
Axe 4 : Coordination et Suivi-Evaluation	R 4.1 : Appuyer le service de tutelle dans le suivi – évaluation des villages ayant déclaré l'abandon de la pratique des MGF/E	A 4.1.1. Mettre en place un système de digitalisation des informations sur les cas d'abandon
	R 4.2 : Dynamiser et ou étendre les comités d'éveils et d'alertes, les comités communaux d'orientations et de suivi à tous les niveaux	A 4.2.1. Mettre en place des comités communaux d'orientation et de suivi et des comités d'éveils et d'alerte dans les villages
		A 4.2.2. Dynamiser les différents cadres de concertation à tous les niveaux par la tenue des réunions trimestrielles
	R 4.3 : Mettre en place un mécanisme de Suivi post-abandon des communautés	A 4.3.1. Mettre en place un comité d'éveil pour le suivi post-abandon des communautés dans les villages ayant déclarés l'abandon de la pratique des MGF/E
		A 4.3.2. Organiser 2 missions de suivi conjoints semestriels post-déclarations d'abandon des communautés par les services (DRPFEF, SLPFEF, OSC, SLPSIAP, SLDSES, le CSRéf, les comités d'éveils)
		A 4.3.3. Mettre en place une plateforme de suivi numérique interactif
	R 4.4 : Faire le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation du Plan global d'actions prioritaires	A 4.4.1. Organiser 6 missions de suivi des activités de mise en œuvre du Plan global
		A 4.4.2. Organiser les réunions semestrielles de coordination et de suivi de la mise en œuvre du Plan Global
A 4.4.3. Faire l'évaluation finale du Plan global		

Le cadre logique détaillé et le chronogramme de mise en œuvre des actions prioritaires retenues dans le PGAP sont en annexes.

IV. Mise en œuvre du plan

4.1. Stratégie de mise en œuvre

La stratégie de mise en œuvre du plan global d'actions prioritaires (PGAP) 2025-2027 repose essentiellement sur deux niveaux d'intervention :

- la validation et la mise en œuvre de plans d'actions annuels ;
- le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation du plan.

4.1.1 Validation et mise en œuvre des plans d'actions annuels

L'objectif est de permettre l'identification, chaque année, des actions budgétisées à mener pour la mise en œuvre du PGAP. L'étape de validation tient lieu de réunions annuelles auxquelles participeront les représentants des organes de mise en œuvre, de l'UNFPA et des autres PTF concernés. Les actions retenues dans les plans d'actions annuels seront mises en œuvre par les différents organes identifiés sous le leadership de la Direction Nationale de la Population.

4.1.2 Suivi de la mise en œuvre et évaluation du PGAP

Les exigences et prérequis liés au suivi et à l'évaluation sont pris en compte dès la phase d'élaboration du PGAP, en vue d'assurer un pilotage rigoureux de sa mise en œuvre. À cet effet, les actions de coordination et de suivi (réunions et visites de terrain) et d'évaluation visent à :

- fournir aux décideurs et aux PTF les informations objectives sur l'état d'exécution des interventions, les résultats engrangés, les leçons apprises et les difficultés rencontrées ;
- faire des propositions de réajustement pour une amélioration de la performance globale ;
- produire des informations sur les ressources utilisées en lien avec les effets du PGAP sur l'abandon de la pratique des MGF/E et le bien-être des populations, en particulier les femmes et filles.

Les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre du PGAP seront mobilisés auprès de l'Etat et des PTF par le département en charge de la Population, à travers la Direction Nationale de la Population avec l'appui du Programme National pour l'abandon des Violences Basées sur le Genre.

L'UNFPA assure le lead dans la mobilisation des partenaires pour le financement du plan. La durée du PGAP est prévue pour trois (03) ans.

4.2. Organes de mise en œuvre et leurs rôles

La mise en œuvre du PGAP qui implique la participation de plusieurs intervenants, nécessite une grande synergie d'actions incluant les acteurs étatiques et non étatiques et les PTF.

La Direction Nationale de la Population, en étroite collaboration avec et le Programme National pour l'abandon des Violences Basées sur le Genre, assure la coordination et le suivi de la mise en œuvre du PGAP.

Un comité de suivi de la mise en œuvre du PGAP, composé de membres de la Commission Nationale Population et Développement, sera mis en place au niveau de la DNP.

Les activités programmées, suivant leurs spécificités zonales, seront mises en œuvre par les différents acteurs impliqués, chacun selon son domaine de compétence. Les principaux acteurs concernés sont les suivants :

- les services du département en charge des questions de population ;
- les services du département en charge de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille ;
- les services du département en charge de la santé et du développement social ;
- les services des départements en charge de la justice et de la protection civile ;
- les Organisations de la Société Civile ;
- les organisations communautaires de base (réseaux, comités, groupements,...) ;
- les Collectivités Territoriales des régions concernées.

Les principaux rôles des organes ou acteurs clés de mise en œuvre du plan sont synthétisés ci-comme suit :

Organes/acteurs clés	Principaux rôles
Autorités administratives	<ul style="list-style-type: none"> - orientation pour la mise en œuvre du plan ; - mobilisation des ressources ; - appui à la mise en œuvre du plan.
Collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> - mobilisation des ressources ; - mobilisation communautaire ; - appui à la mise en œuvre des activités.
DNP	<ul style="list-style-type: none"> - coordination technique et suivi de la mise en œuvre du plan ; - mobilisation des ressources ; - contrôle et gestion des finances.
PNVBG	<ul style="list-style-type: none"> - appui à la mobilisation des ressources ; - coordination des activités sur le terrain ;
DGSHP	<ul style="list-style-type: none"> - diligence de la production de données au niveau des structures sanitaires ;
DRPFEF	<ul style="list-style-type: none"> - coordination des activités au niveau régional ; - réalisation des activités.
Médias	<ul style="list-style-type: none"> - information de la population ; - diffusion des messages.
Leaders religieux et coutumiers	<ul style="list-style-type: none"> - appui-conseil ; - facilitation de la mise en œuvre des activités
ONG/OSC	<ul style="list-style-type: none"> - mobilisation communautaire ; - réalisation des activités.
UNFPA	<ul style="list-style-type: none"> - financement du plan ; - mobilisation des PTF ; - appui technique pour la mise en œuvre du plan ; - suivi de la mise en œuvre du plan.
Autres PTF	<ul style="list-style-type: none"> - Appui technique et financier.
Comité de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - suivi de la mise en œuvre du plan.

V. Financement et budget

Le PGAP sera cofinancé par l'Etat et les PTF pour un budget global estimé à **469.720.000** FCFA. La contribution financière de l'Etat couvrira 15% de ce coût soit environ **70.458.000** ; le gap, environ **399.262.000** est à mobiliser auprès des partenaires techniques et financiers. L'UNFPA reste le partenaire stratégique de la DNP pour le financement de ce plan. D'autres PTF susceptibles d'apporter des contributions pour la mise en œuvre du Plan seront sollicités. L'UNFPA assure le lead des PTF pour le financement du PGAP.

Sur les trois (03) ans de réalisation des activités du PGAP, le budget annuel s'élève successivement à **292 632 000** ; **98 844 000** et **78 244 000** de francs CFA.

Synthèse du budget par axe d'intervention sur les trois ans :

Axes d'intervention	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget Total
Axe 1 : Données, étude et recherche	150 200 000	34 200 000	27 600 000	212 000 000
Axe 2 : Renforcement de capacités	29 500 000	36 000 000	7 000 000	72 500 000
Axe 3 : Communication et plaidoyer	41 232 000	13 744 000	13 744 000	68 720 000
Axe 4 : Coordination et Suivi-Evaluation	71 700 000	14 900 000	29 900 000	116 500 000
Total	292 632 000	98 844 000	78 244 000	469 720 000

Conclusion

Le PGAP, fruit d'un processus largement participatif avec l'implication des parties prenantes clés, constitue une étape cruciale dans la mise en œuvre efficace et efficiente des recommandations de l'étude sur la durabilité des déclarations d'abandon de la pratique des MGF/E, réalisée en 2022 par la Direction Nationale de la Population, en collaboration avec le Programme National pour l'abandon des Violences basées sur le Genre. Il repose sur quatre (04) principaux axes d'intervention ; à savoir : i) Données, Etudes et Recherche ; ii) Renforcement de capacités ; iii) Communication et plaidoyer ; iv) Coordination et suivi. Il fait ressortir des actions prioritaires dont la réalisation est jugée nécessaire dans un délai de trois années (2025-2027).

Les ressources sont à mobiliser auprès de l'Etat et des PTF. Sous le leadership technique de la DNP, la mise en œuvre de ces actions nécessite une forte synergie entre les acteurs de mise en œuvre et les PTF. Prônant un pilotage rigoureux, les résultats issus des interventions du plan devraient favoriser l'abandon de la pratique des MGF/E au Mali, à la faveur d'actions prioritaires innovantes et vecteurs de changement de comportement au sein des communautés.

Annexes

Annexe 1. Equipe de rédaction

N°	Prénom(s) et Nom	Service	Fonction
1	Dr Sekou Amadou TRAORE	DNP	Directeur National
2	Ishaga COULIBALY	DNP	Directeur National Entrant
3	Dr Balkissa YATTARA	DNP	Cheffe Division Etudes et Recherche
4	Sibiry TRAORÉ	DNP	Chef de Division Suivi-Evaluation
5	Dr Maïmouna KANTE	DNP	Chef Division Formation-Communication
6	Djanguiné CAMARA	DNP	Chef Section Etudes et Recherche
7	Anaye SAGARA	PNVBG Bamako	Chef de l'Unité Suivi-Evaluation
8	Bouréma DARA	Consultant	
9	Amadou Diawara	DRPSIAP Koulikoro	Directeur Régional
10	Sekou Kanouté	DRPSIAP Koulikoro	Chef de Division Planification
11	Souleymane SAMAKE	DRPEEF Kayes	Chef de l'Unité Suivi-Evaluation
12	Djitabo Filifing TRAORE	DRPFEF Koulikoro	Chef de l'Unité Suivi-Evaluation
13	Ousmane Keita	DRPEEF Sikasso	Chef de l'Unité Suivi-Evaluation
14	Almoustapha Traoré	DRPEEF Segou	Chef de l'Unité Suivi-Evaluation
15	Bakary Dembélé	DRPEEF Bamako	Chef de l'Unité Suivi-Evaluation
16	Assitan SANOGO	SLPFEF Koulikoro	Chef Service
17	Sidi Cissé	SLPSIAP Koulikoro	Chef Service
14	Hamadoun A Cissé	TOSTAN Bamako	Responsable Suivi-Evaluation, Rédévabilité et Apprentissage
18	Hawa Alpha Maïga	AMSOPT Koulikoro	Animatrice

Annexe 2. Cadre logique du Plan (Joint en fichier Excel)

Recommandations	Actions prioritaires	IOV	Coûts (en FCFA)	Sources de financement	Responsables	Période
Axe 1: Données, Etudes et recherches						
R1 : Mettre en place un mécanisme d'harmonisation du processus de déclaration d'abandon de la pratique des MGF/E et archiver systématiquement les données	Finaliser et disséminer le document sur les critères de mesures de l'effectivité de l'abandon de la pratique de l'excision et d'autres formes de VBG	Nombre de sessions de dissémination	15 000 000	Etat-UNFPA	PNVBG	T1 2025
R1.2 : Faire la promotion des études et recherches sur le phénomène des MGF/E	Elaborer et mettre en œuvre un projet de recherche-action « Lumière sur les conséquences sociodémographiques vécues de la pratique des MGF » (Projet MGF).	Existence d'un document de projet validé; Montant alloué au projet;	96 000 000	Etat-UNFPA	DNP	T1 2025-T2 2026
	Etendre l'étude sur la durabilité des déclarations d'abandon de la pratique des MGF/E aux régions non couvertes (régions de Mopti et du nord)	Existence du rapport d'étude validé	20 000 000	Etat-UNFPA	DNP	T2 2025
	Faire une cartographie des déclarations d'abandon de la pratique des MGF/E, à partir du répertoire existant, en utilisant le Système d'Information Géographique (SIG)	Nombre de villages répertoriés et cartographiés	18 000 000	Etat-UNFPA	DNP	2027
	Actualiser le répertoire des déclarations d'abandon de la pratique des MGF suivant le nouveau découpage administratif	Nombre de nouvelles déclarations d'abandon répertoriés par an	15 000 000	Etat-UNFPA	DNP	T1 2026
	Réaliser une étude sur la reprise de la pratique des MGF/E après déclaration d'abandon dans la région de Bougouni	Existence du rapport d'étude validé	10 000 000	Etat-UNFPA	DNP	T2 2025
	Réaliser une étude sur les facteurs de blocage des déclarations d'abandon de la pratique des MGF/E au Mali	Existence du rapport d'étude validé	20 000 000	Etat-UNFPA	DNP	T3 2025
	Documenter les bonnes pratiques mises en place dans les communautés d'abandon de la pratique des MGF/E au Mali	Existence du document sur les bonnes pratiques	18 000 000	Etat-UNFPA	DNP/PNVBG	T3 2025
Axe 2: Renforcement de capacités						
R2.1 : Promouvoir la participation/Engagement communautaire et le leadership local dans les discussions et les décisions concernant l'abandon des MGF/E	Organiser 6 sessions de renforcement de capacités des leaders communautaires (élus locaux, religieux, groupements de femmes, de jeunes,...) sur les méfaits des MGF/E	- Nombre de sessions organisées ; - Nombre de leaders renforcés	12 000 000	Etat-UNFPA	PNVBG	T2 2025-T2 2026
	Renforcer les capacités des membres de 30 comités d'éveil et d'alerte à tous les niveaux sur les conséquences des MGF/E	- Nombre de sessions organisées ; - Nombre de comités	6 000 000	Etat-UNFPA	PNVBG	T2 2025-T2 2026

Recommandations	Actions prioritaires	IOV	Coûts (en FCFA)	Sources de financement	Responsables	Période
		renforcés; - Nombre de participants				
	Organiser une visite d'échange entre les villages ayant abandonné et ceux n'ayant pas abandonné les MGF	Nombre de visites tenues	3 500 000	Etat-UNFPA	DRPFEP Sikasso	T4 2025
	Appuyer les collectivités (5 conseils communaux) à intégrer des actions de lutte contre les MGF/E dans leurs PDSEC	Nombre de conseils communaux appuyés	3 000 000	Etat-UNFPA	DRPFEP Bamako et Sikasso	T1 2026
R2.2 : Appuyer la mise en œuvre des actions de prise en charge des complications liées à la pratique des MGF/E	Actualiser le module de formation sur l'identification et la prise en charge des cas de MGF /E	Existence du module de formation actualisé	7 000 000	Etat-UNFPA	PNVBG	T2 2026
	Renforcer les capacités (6 sessions de formation) des prestataires de services (santé, développement social, promotion de la famille, justice) sur la prise en charge des cas de complications de MGF/E	Nombre de prestataires formés	12 000 000	Etat-UNFPA	PNVBG	T3 2026
	Organiser 6 sessions de formation des acteurs sur l'identification et l'orientation des cas de complication des MGF /E	Nombre de prestataires formés	12 000 000	Etat-UNFPA	PNVBG	T4 2025
	Renforcer la dotation des structures de prise en charge (10 One Stop Center et 30 CSRéf/Hôpitaux) des cas de complications liées à la pratique des MGF en intrants	Quantité d'intrants par type	12 000 000	Etat-UNFPA	PNVBG	2026-2027
R2.3 : Renforcer les capacités opérationnelles des Services Locaux de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (SLPFEF) dans l'offre de services pour l'abandon de la pratique des MGF/E	Renforcer les capacités des SLPFEF en logistiques (15 motos) et matériels informatiques (15 ordinateurs et accessoires) pour assurer la mise en œuvre et le suivi des activités de lutte pour l'abandon de la pratique des MGF/E	- Nombre de motos- Nombre de matériels informatiques et accessoires	5 000 000	Etat-UNFPA	PNVBG	2025-2027
Axe 3 : Communication et Plaidoyer						
R3.1 : Promouvoir les approches de communication innovante adaptées aux réalités socio culturelles des communautés en vue de les amener à faire plus de déclarations actées	Organiser 3 journées de sensibilisation, à travers des stratégies innovantes, pour amener les communautés à plus de déclarations actées.	Nombre de journées de sensibilisation	15 000 000	ETAT - UNFPA et autres partenaires	DNP/PNVBG	2025 - 2027
	Mettre en place une plateforme digitale pour la diffusion des informations relatives aux méfaits des MGF	Nombre de plateformes utilisées	720000	ETAT- UNFPA et autres partenaires	PNVBG/DNP	2025 - 2027
	Organiser 3 Journées d'ententes communautaires (JEC) favorisant l'implication des hommes dans le	Nombre de journées d'ententes communautaires	7 500 000	ETAT- UNFPA et autres partenaires	PNVBG	2025 - 2027

Recommandations	Actions prioritaires	IOV	Coûts (en FCFA)	Sources de financement	Responsables	Période
	processus de prise de décision en faveur des déclarations actées					
R3.2 : Promouvoir des stratégies de mobilisation sociale/CCSC en vue d'amener les communautés à faire plus de déclaration d'abandon actées	Organiser 03 cérémonies d'abandon des MGF/E et Mariage d'Enfants (ME) sanctionnés par des déclarations actées	Nombre de cérémonies d'abandon	4 000 000	ETAT- UNFPA et autres partenaires	PNVBG	2025 - 2027
	Organiser des sessions de formation et des journées de plaidoyer à l'endroit des membres des Collectivités territoriales et les autorités administratives en vue de prendre en compte les questions des MGF/E	Nombre de sessions de formation	10 000 000	ETAT- UNFPA et autres partenaires	DNP	2025 - 2027
		Nombre de plaidoyer	6 000 000	ETAT- UNFPA et autres partenaires	DNP	2025 - 2027
	Organiser 03 visites d'échanges sur la lutte contre les MGF/E	Nombre de visite	15 000 000	ETAT- UNFPA et autres partenaires	DNP	2025 - 2027
R3.3 : Intensifier les campagnes d'information sur la fréquentation des One Stop Center	Réaliser 14 émissions radiophoniques sur l'existence des One Stop Center et les centres de prise en charge des survivantes des VBG	Nombre d'émission réalisée	4 500 000	ETAT- UNFPA et autres partenaires	PNVBG	2025 -2027
	Impliquer 10 médias sociaux dans les activités de sensibilisation et d'information pour la fréquentation des One Stop Center et les centres de prise en charge des survivantes des VBG	Nombre de plateformes utilisées	6 000 000	ETAT- UNFPA et autres partenaires	PNVBG	2025 - 2027
Axe 4 : Coordination et suivi-Evaluation						
R4.1 : Appuyer le service de tutelle dans le suivi – évaluation des villages ayant déclaré l'abandon de la pratique des MGF/E	Mettre en place un système de digitalisation des données sur les cas d'abandon	Existence de système de digitalisation	9 000 000	ETAT, UNFPA, UNICEF, ONUFEMMES, Affaire Mondiale Canada	PNVBG	2025
R 4.2 : Dynamiser et ou étendre les comités d'éveils et d'alertes, les comités communaux d'orientations et de suivi à tous les niveaux	Mettre en place 10 comités communaux d'orientation et de suivi et 20 comités d'éveils et d'alerte dans les villages	Existence des comités	8 000 000	ETAT, UNFPA, UNICEF, ONUFEMMES, Affaire Mondiale Canada	PNVBG	2025-2027
	Dynamiser 5 cadres de concertation par la tenue de réunions trimestrielles	Fonctionnalité des cadres	20 000 000	ETAT et PTF	PNVBG	2025- 2027
R 4.3 : Mettre en place un mécanisme de Suivi post-abandon des communautés	Mettre en place un comité d'éveil pour le suivi post-abandon des communautés dans les villages ayant déclaré l'abandon de la pratique des MGF/E	Existence du comité	2 500 000	ETAT, UNFPA, UNICEF, ONUFEMMES, Affaire Mondiale Canada	PNVBG	2025-2027

Recommandations	Actions prioritaires	IOV	Coûts (en FCFA)	Sources de financement	Responsables	Période
	Organiser 2 missions de suivis conjoints semestriels post-déclarations d'abandon des communautés	Nombre de suivi réalisé	20 000 000	ETAT, UNFPA, UNICEF, ONUFEMMES, Affaire Mondiale Canada	DNP	2025-2027
	Mettre en place une plateforme de suivi numérique interactif	Existence de la plateforme	18 000 000	ETAT, UNFPA, UNICEF, ONUFEMMES, Affaire Mondiale Canada	PNVVG	2025
R 4.4 : Faire le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation du Plan global d'actions prioritaires	Organiser 6 missions de suivi des activités de mise en œuvre du Plan global	Nombre de missions réalisé	12 000 000	ETAT, UNFPA, UNICEF, ONUFEMMES, Affaire Mondiale Canada	DNP	2025-2027
	Organiser les réunions semestrielles de coordination et de suivi de la mise en œuvre du Plan Global	Nombre de missions semestrielles réalisé	12 000 000	ETAT, UNFPA, UNICEF, ONUFEMMES, Affaire Mondiale Canada	DNP	2025-2027
	Faire l'évaluation finale du Plan global	Nombre de rapport d'évaluation élaboré	15 000 000	ETAT, UNFPA, UNICEF, ONUFEMME, Affaire Mondiale Canada	DNP	T4 /2027

Annexe 3. Chronogramme

Actions prioritaires	2025		2026		2027	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Axe 1: Données, Etudes et recherche						
Finaliser et disséminer le document sur les critères de mesures de l'effectivité de l'abandon de la pratique de l'excision et d'autres formes de VBG						
Elaborer et mettre en œuvre un projet de recherche-action « Lumière sur les conséquences sociodémographiques vécues de la pratique des MGF » (Projet MGF).						
Etendre l'étude sur la durabilité des déclarations d'abandon de la pratique des MGF/E aux régions non couvertes (régions de Mopti et du nord)						
Faire une cartographie des déclarations d'abandon de la pratique des MGF/E, à partir du répertoire existant, en utilisant le Système d'Information Géographique (SIG)						
Actualiser le répertoire des déclarations d'abandon de la pratique des MGF suivant le nouveau découpage administratif						
Réaliser une étude sur la reprise de la pratique des MGF/E après déclaration d'abandon dans la région de Bougouni						
Réaliser une étude sur les facteurs de blocage des déclarations d'abandon de la pratique des MGF/E au Mali						
Documenter les bonnes pratiques mises en place dans les communautés d'abandon de la pratique des MGF/E au Mali						
Axe 2 : Renforcement de capacités						
Organiser 6 sessions de renforcement de capacités des leaders communautaires (élus locaux, religieux, groupements de femmes, de jeunes,...) sur les méfaits des MGF/E						
Renforcer les capacités des membres de 30 comités d'éveil et d'alerte à tous les niveaux sur les conséquences des MGF/E						
Organiser une visite d'échange entre les villages ayant abandonné et ceux n'ayant pas abandonné les MGF						
Appuyer les collectivités (5 conseils communaux) à intégrer des actions de lutte contre les MGF/E dans leurs PDSEC						
Actualiser le module de formation sur l'identification et la prise en charge des cas de MGF /E						
Renforcer les capacités (6 sessions de formation) des prestataires de services (santé, développement social, promotion de la famille, justice) sur la prise en charge des cas de complications de MGF/E						
Organiser 6 sessions de formation des acteurs sur l'identification et l'orientation des cas de complication des MGF /E						
Renforcer la dotation des structures de prise en charge (10 One Stop Center et 30 CSRéf/Hôpitaux) des cas de complications liées à la pratique des MGF en intrants						

Renforcer les capacités des SLPFEF en logistiques (15 motos) et matériels informatiques (15 ordinateurs et accessoires) pour assurer la mise en œuvre et le suivi des activités de lutte pour l'abandon de la pratique des MGF/E						
Axe 3: Communication et plaidoyer						
Organiser 3 journées de sensibilisation, à travers des stratégies innovantes, pour amener les communautés à plus de déclarations actées.						
Mettre en place une plateforme digitale pour la diffusion des informations relatives aux méfaits des MGF						
Organiser 3 Journées d'ententes communautaires (JEC) favorisant l'implication des hommes dans le processus de prise de décision en faveur des déclarations actées						
Organiser 03 cérémonies d'abandon des MGF/E et Mariage d'Enfants (ME) sanctionnés par des déclarations actées						
Organiser des sessions de formation et des journées de plaidoyer à l'endroit des membres des Collectivités territoriales et les autorités administratives en vue de prendre en compte les questions de MGF/E						
Organiser 03 visites d'échanges sur la lutte contre les MGF/E						
Réaliser 14 émissions radiophoniques sur l'existence des One Stop Center et les centres de prise en charge des survivantes des VBG						
Impliquer 10 médias sociaux dans les activités de sensibilisation et d'information pour la fréquentation des One Stop Center et les centres de prise en charge des survivantes des VBG						
Axe 4: Coordination et Suivi-Evaluation						
Mettre en place un système de digitalisation des données sur les cas d'abandon						
Mettre en place 10 comités communaux d'orientation et de suivi et 20 comités d'éveils et d'alerte dans les villages						
Dynamiser 5 cadres de concertation par la tenue des réunions trimestrielles						
Mettre en place un comité d'éveil pour le suivi post-abandon des communautés dans les villages ayant déclarés l'abandon de la pratique des MGF/E						
Organiser 2 missions de suivis conjoints semestriels post-déclarations d'abandon des communautés						
Mettre en place une plateforme de suivi numérique interactif						
Organiser 6 missions de suivi des activités de mise en œuvre du Plan global						
Organiser les réunions semestrielles de coordination et de suivi de la mise en œuvre du Plan Global						
Faire l'évaluation finale du Plan global						